



CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY
Base Nautique de la GANGUISE 11410 BELFLOU
TEL : 04 68 60 35 68
MAIL : cv.ganguise@wanadoo.fr
SITE : www.ganguise.com

AVIS DE COURSE

Championnat du SUD OUEST Laser N°2

Du 4 au 6 avril 2015

Lac de la GANGUISE

Autorité Organisatrice: Club de voile de CASTELNAUDARY

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Base nautique de la GANGUISE 11410 BELFLOU au plus tard le 28 mars 2015.

- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	40,00 €

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : Le samedi 4 avril 2015 de 10h00 à 13h30.

4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
04/04/15	15H00
05/04/15	10H30
06/04/15	10H30

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées dans l'entrée du club de voile.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : (voir annexe parcours).

7. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Le 04 68 60 35 68

Possibilité de camper sur place.

11. REPAS COUREURS

Deux repas seront servis par le club de voile le samedi 04 avril à 20h00 (cassoulet) et le 05 avril à 20 h00 (Paëlla). Nous vous prions de bien vouloir réserver avant le 28/04/2015 afin de faciliter l'organisation.

Le prix du repas est de 15 € par personne.